



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. limitée
26 août 2026
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Dix-septième session

Oulan-Bator (Mongolie), 17-28 août 2026

Point 1 f) de l'ordre du jour

Questions d'organisation

Organisation des travaux, y compris ceux des sessions
des organes subsidiaires

Séances de dialogue ouvert avec les organisations de la société civile participant à la dix-septième session de la Conférence des Parties

Projet de décision présenté par la Présidente à la dix-septième session de la Conférence des Parties

La Conférence des Parties,

Ayant entendu la présentation de la Déclaration faite par le représentant des organisations de la société civile participant à la dix-septième session de la Conférence des Parties,

Rappelant les débats qui ont eu lieu avec les organisations de la société civile dans le cadre des deux sessions de dialogue ouvert, les 20 et 25 août 2026, sur les contributions de la société civile s'agissant du pastoralisme, des pâturages et du financement de la préservation des terres,

1. *Prend note* avec intérêt de la Déclaration ;
2. *Prend également note* du résumé des débats tenus dans le cadre des deux sessions de dialogue ouvert avec la société civile ;
3. *Décide* d'inclure ladite Déclaration et le résumé des débats dans le rapport sur les travaux de sa dix-septième session en tant qu'annexe de la première partie.

